Saint-Amarin, le 23 novembre 2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE

DE SAINT-AMARIN

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU

ET DU PRESIDENT

PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par lui par délégation de l’organe délibérant. Les comptes-rendus sont par ailleurs envoyés systématiquement à l'ensemble des conseillers communautaires.

1. **Décisions prises par le Bureau**

Lors de sa séance du 19 novembre 2020, le Bureau a décidé :

* De modifier l’attribution des lots 02 et 06 du marché de travaux d’aménagement d’un bâtiment logistique sur le site industriel HYDRA de MOOSCH:
* **Pour le lot 2** – GROS OEUVRE: Entreprise ROESCH pour un montant de 11 269.29HT soit 13 523.15€ TTC.
* **Pour le lot 6** - ELECTRICITE : Entreprise START ELECTRICITE pour un montant de 21 877.78HT soit 26 253.34€ TTC
* D’approuver le projet de réhabilitation du bâtiment Laine Peignée et son plan de financement et de valider le lancement d’un appel d’offres pour un marché de travaux relatif à ce projet.
* D’autoriser le Président à signer un bail commercial avec la société OFFICE MULTI SERVICES à compter du 1er décembre 2020, au prix de 88.80 euros HT et hors charges soit 106.56 euros TTC.
* D’approuverle projet de convention de fonds de concours avec la commune d’Urbès pour des travaux d’eau potable rue de la scierie pour un montant total estimé à153 920 € HT.
* De signerl’attribution d’une subvention annuelle de 750 € au Club Vosgien de la Vallée de Saint-Amarin.
* De signer la convention relative à la vérification annuelle et à l’entretien basique du balisage avec le Club Alpin Français Thur-Doller pour un montant de 500 €/an.
* D’autoriser l’octroi d’une subvention d’un montant de 320 € à M. SCHOEFFEL Claude, demeurant 84 chemin du Rammersbach à FELLERING, pour la réalisation de travaux de mise en valeur du patrimoine bâti traditionnel.